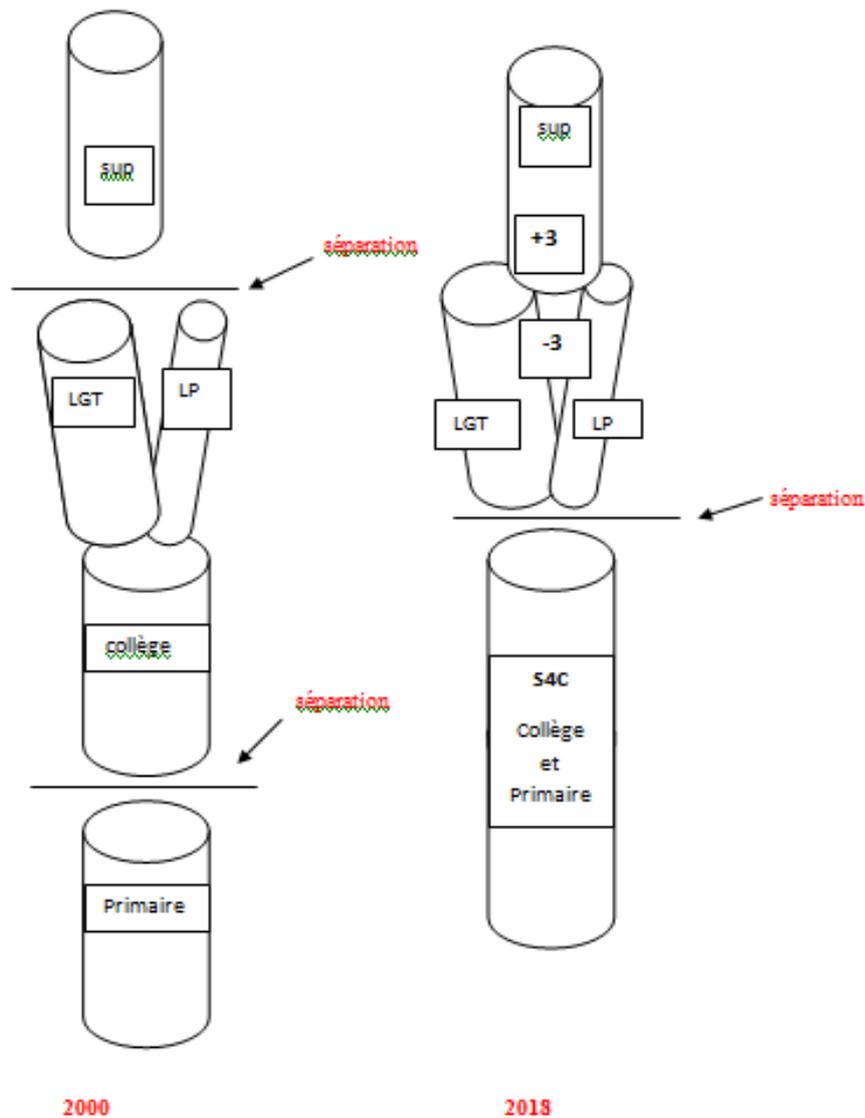


**Réforme du système éducatif et la discipline EPS (2010/218)**  
**(analyseur : les programmes EPS)**

Commençons par la fin de cette période ...

**Question préalable : pourquoi cette réforme du BAC et, en conséquence, réécrire de nouveaux programmes ?**



**Transformation radicale du système éducatif de la maternelle au sup entre 2000 et 2018 avec une accélération en 2015**

**La dernière transformation de cette ampleur date du collège unique Haby de 1975 (il y a 45 ans !)**

**Pourquoi ce changement ?** qui commence de façon « souterraine » en 2000 et qui va provoquer la mise en place **du socle (S4C)** en associant **le primaire et le collège** ? **AVEC** la mise en place du **-3/+3** (de la Seconde à la licence) en associant le lycée et le supérieur ?

## Réponse en 3 arguments :

**1- Pour satisfaire aux exigences de la politique d'éducation européenne** ( Lisbonne 2000 « *devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde* ») mise en place du socle commun qui va ainsi , en 2 étapes, « chaîner » le primaire avec le collège

Conseil européen 2000 Lisbonne : « *devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde* »

Conseil européen 2012 Bruges : « *Pour être compétitive sur le marché mondial, l'Europe doit (...) disposer de systèmes d'enseignement et de formation qui répondent aux demandes du marché du travail et des apprenants. Une formation efficace et adéquate offre aux employeurs les meilleures chances de recruter des personnes qualifiées qui pourront assurer le succès de leur entreprise* ».

Une révolution copernicienne amorcée en 2005, puis réalisée en 2015 :

2005 : Les disciplines pilotent le socle : le 1<sup>er</sup> socle arrive en 2007 , personne ne le prend réellement en compte : le socle commun est *persillé*, à la périphérie des savoirs, dans chaque discipline.

2015 : le socle pilote les disciplines : Le S4C organise les programmes des disciplines ; le socle est le programme des programmes disciplinaires !

**2- Bilan très négatif des résultats des élèves dans le supérieur en France (cout financier + orientation post BAC en échec car pas en lien avec les exigences du système): mise en place du -3/+3 et réforme du bac**

28 % des étudiants inscrits en première année de licence en 2012 ont obtenu leur licence trois ans après. Le cap de la première année est déterminant.

Etude PISA (enquête publiée tous les ans par l'OCDE) montre en 2016 (pour la France au sein des pays mondiaux ) des résultats qui stagnent (juste à la moyenne par rapport aux autres pays) mais qui montre des inégalités avec une élite qui persiste et des élèves en flagrante et grande difficulté, avec un plaisir à l'apprentissage qui baisse.

**3- Un plan social de réduction des effectifs de la fonction publique !. !.** 2650 postes supprimés dans le 2<sup>nd</sup> degré (notamment en lycée car augmentation des effectifs en collège) avec création de 1900 postes dans le primaire. Une réforme **pour diminuer le nombre de postes d'enseignants dans le secondaire** (pour en transférer une partie (seulement) dans le primaire) **et** ainsi participer à la **diminution du budget de l'état (cf les objectifs annoncés de la politique de Macron)**

**Et l'EPS dans tout cela ? ; utilisons « l'analyseur » des programmes et « l'analyseur » de l'évaluation certificative**

### L'EPS, (2000/2018) entre sa dynamique disciplinaire et les injonctions ministérielles

Avec Un analyseur : les programmes de la discipline avec ses 3 fonctions :

**Fonction d'unité de la discipline (homogénéisation de pratiques)**, Elle relève d'une exigence fondamentale, indispensable : pouvoir identifier les éléments d'une **culture commune**, qui doit être dispensée à tous les élèves, partagée par tous, en EPS comme ailleurs. C'est également une des conditions de l'unité et de la cohérence de cette discipline.

A.Hébrard, affirmait que l'idée de programme « exprime une volonté d'unifier d'homogénéiser, de démocratiser, de diffuser une culture commune à tous »

**Fonction politique,** Le programme est porteur d'une volonté politique de formation et dans le même temps, il est signe de la reconnaissance institutionnelle, au plus haut niveau de la nation, d'une discipline scolaire et de ses contenus d'enseignement.

La Charte des programmes, affirmait en 1992, « une véritable démocratisation de l'enseignement n'est possible que si les programmes offrent un cadre de référence qui s'impose à tous »

En 1999, G.Klein, s'exprimant sur l'utilité du programme au lycée, précise qu'un programme constitue toujours une sélection dans une culture, « une sélection culturelle scolaire, et que l'enjeu majeur ici est de répondre à la question : qu'est ce qu'un lycéen physiquement éduqué par l'école en 2000 ? Le premier enjeu fort est une utilité politique. N'oublions pas que le texte n'est pas signé par le président du GTD. Le texte est signé par le ministre. Ce texte correspond à un engagement ministériel pour une politique de formation. »

**Fonction d'affichage (interne/externe)** Il s'agit de rendre lisible ce qui s'enseigne afin de communiquer aussi bien en interne, au sein du système éducatif, qu'en dehors du champ de l'école. Il s'agit de dire, écrire, donner à voir clairement ce qui est visé par la discipline.

### Avant 2000

**Le programme lycée 1986 :** personne ne s'en souvient : il n'y avait rien dedans ; ! c'est donc un pilotage par l'évaluation certificative au bac (1994)

**Collège : 1996 :**

8 groupements d'activités

emboîtement **des compétences** , générales/ propres /spécifiques

Ce qui a fonctionné : les compétences spécifiques,

Ce qui a été oublié : les compétences générales et propres !

3 fonctions :

**Unité :** lycée/LP ---, Collège ++, Communauté enseignants EPS --

**Politique :** + : en lycée/ lp pas de contenus précis mis l'effort d'intégrer les Bac pro dans ce programme (créés en 1985)

**Affichage :** -- pas de cadre notionnel commun, EPS illisible (système de compétences emboîtées)

**Lien au SE :** 1994, Introduction des TICE : « un nouveau contrat pour l'école » ; des programmes scolaires simplifiés et plus utiles (compétences) , les élèves et leurs familles davantage impliqués dans l'école, l'éducation civique, l'accès aux langues vivantes, la lutte contre l'échec scolaire, l'insertion professionnelle à tous les niveaux, développement des TICE  
Pilotage du système par l'évaluation,

Protection des élèves fragilisés (élèves en situation de handicap. Evolution du PAI de 1992 à 2003) le SE est en balance entre transmission des savoirs et insertion sociale (4h EPS en 6<sup>ème</sup> en 1995 au service de la citoyenneté)

EPS n'est « pas visible » mais on constate une tentative d'introduire maladroitement le concept de « compétence » dans les acquisitions exigibles

## Etat en 2000

**Programme 2000/2001/2002** lycée/lp ; ***Bienvenue dans le monde des compétences et ouverture de l'école vers d'autres enjeux et pratiques (école inclusive, G/F (cf docs d'accompagnement 2001 et 2002) et reconnaissance des élèves du Lp : le premier programme EPS en 2002 pour ces élèves !***

5 Compétences de la composante culturelles (une classification de type anthropologique des APSA) / 5 compétences de la composante méthodologiques et sociales)

Mise en œuvre dans les compétences attendues (2 niveaux de compétences sur la scolarité lycée)

Entrée dans l'espace scolaire d'un nouveau champ culturel existant dans les pratiques sociales : la CP5...(dans l'air du temps !)

### 3 fonctions :

**Unité: LGT/LP +++: , Collège : ++, Communauté enseignants EPS --**

**Politique : +++** 1 finalité/ 3 objectifs ! des compétences : **+++**, en phase avec la société et en accord avec le SE

**Affichage : --** . Le collège pris en tenaille entre le prg du 1<sup>er</sup> degré et celui du lycée (Mireille Quévieux , responsable du prg primaire assistait aux réunions du groupe d'expert programme lycée), rupture de cadre notionnel et d'affichage de la discipline

**Lien au SE** : la conscience d'une citoyenneté européenne : dimension bien évidemment saillante en 1992 avec la discussion et le vote du traité de Maastricht ; Se développe par l'instruction civique et morale et par la demande par le conseil européen d'une harmonisation des contenus de formation dans les pays européens : viser des compétences communes bien identifiées

Réforme Chatel : Personnalisation des enseignements (Accompagnement personnalisé) + autonomie des EPLE (processus de déconcentration (relative) du pouvoir)+ prise en compte de l'élève particulier (SAPAD en 2003)

Le collège doit déboucher sur le lycée (60%) , le LP (30% en CAP/BEP + bac pro dans un cursus en 4 ans)+ 10% apprentissage (qui se développe en fin de collège avec des liens avec les CFA). Le prg 2000/2001/2002 participe à la rénovation du SE

## Etat en 2010 (pour 5 ans)

**LP 2009, Collège 2008, lycée 2010 : le grand nettoyage des prg ( en lycée et lp) et la recherche volontariste d'une unité de la discipline par un alignement notionnel dans les programmes**

Lissage de la finalité et des objectifs de la maternelle au lycée !

Pour le collège et le lycée /lp : la colonne vertébrale : ce sont les compétences attendues de 5 niveaux la finalité et les 3 objectifs

### 3 fonctions

**Unité: lycée/LP, Collège +++ :**

**Politique : +++** 1 finalité/ 3 objectifs ! des compétences progressivement exigeantes (compétences attendues du niveau1 au niveau5);

Le collège et le lycée sont en donc chaînés pour amener le plus d'élève au niveau du bac, le problème de l'échec dans le supérieur ne se pose pas encore comme un problème prioritaire.

**Affichage interne : +++** , **Affichage externe : +** « *l'élève fait ( toujours) du sport avec le prof de gym qui croit qu'il est prof d'EPS !* »

**En 2007 : une innovation : la mise en place du Socle commun de compétences et de connaissances**

## L'intrusion d'une politique européenne d'éducation dans les politiques nationales d'éducation

**Lien au SE** : l'EPS s'intègre parfaitement dans les exigences du SE, en collègue en répondant aux 7 piliers de S3C (cf fiche ressources) en LP et LGT (suppressions des filières BEP et Bac pro atteint en 3 ans au lieu de 4 (2+2) (2007) en répondant par le système de compétences curriculaires à la problématique des tâches complexes qui doit élever le niveau scolaire français dans l'évaluation PISA

### Mais Révolution copernicienne amorcée en 2005, puis en 2015 :

2005 : Les disciplines pilotent le socle : le 1<sup>er</sup> socle arrive en 2007, personne ne le prend réellement en compte : le socle commun est *persillé*, à la périphérie des savoirs, dans chaque discipline. ... à ... en 2015 : le socle pilote les disciplines : Le S4C organise les programmes des disciplines ; le socle est le programme des programmes disciplinaires !

### Etat en 2015

#### Politique du -3/+3 : le lycée devient une propédeutique au supérieur.

##### Pourquoi ., réussite catastrophique en licence

**Nouveau programme collègue (avec un accouchement difficile : 2 versions !)**

L'EPS se met au service du socle : changement du cadre notionnel, dévolution aux équipes de construire les compétences exigibles

**Unité: - - -** un fossé se creuse entre collègue et lycée

**Politique ++** : l'EPS s'inscrit dans la politique du socle en collègue

**Affichage interne : - -** Que devient l'EPS : **Faire le deuil de l'unité ?**, **affichage externe - -**, en collègue l'EPS perd son évaluation spécifique,

**L'EPS du collègue et l'EPS du lycée : « Comme le rat des villes et le rat des champs, ces 2 EPS vont se différencier de plus en plus au niveau des contenus et des enjeux »**

**Lien au SE** : les enseignements en lycée/lp ne s'occupent pas du socle, ils ne sont pas « missionnés » pour cela : ils s'organisent pour l'orientation vers le supérieur, en LP pour une intégration pro (essentiellement pour les bac pro) et en LGT ... mais avec là beaucoup d'échecs ! Les épreuves du BAC et les programmes vont devoir s'adapter... En EPS, seule l'enseignement d'exploration/ complément est une réelle réponse au parcours sup STAPS

### Où on en est 2018 ?

#### **Le Collège :**

Programme : le prg collègue répond aux exigences du S4C, il alimente le S4C à l'aide du filtre des 5 compétences générales (qui colorise en EPS les 5 domaines du S4C)

Evaluation : On constate le deuil de l'évaluation autonome de l'EPS pour le Brevet des collèges, pour les uns elle est partout (elle peut évaluer l'élève dans tous les domaines du socle.), pour les autres, elle n'est nulle part (son évaluation est diluée avec celle des arts et n'a pas de poids réel pour l'obtention du Brevet)

Lien au SE : l'EPS au collègue s'inscrit dans la dynamique du socle

#### **Le Lycée :**

**LGT** : Pour la rentrée 2019 : nouveaux prgs à mettre en place pour les 2<sup>nde</sup> et le 1<sup>ère</sup>. Pour la rentrée 2020, nouveaux prgs à mettre en place pour les Terminales, pour un nouveau BAC en juin 2021

Les projets de prg (enseignement commun + enseignement optionnel) votés au Conseil Supérieur des Programmes (CSP) le 23 octobre 2018 répondent aux enjeux de la nouvelle architecture (-3/+3)

Ces Projets de prgs sont mis en consultation du 05/11 au 20/11

La Dégesco annule le projet de programme voté par le CSP et demande à l'IGEN EPS d'en écrire un autre, totalement différent. Résultat du vote le 18 Décembre au CSEN : 38 voix contre, 0 voix pour !

**ATTENTION** : l'EPS est la seule discipline à ne pas avoir obtenu un enseignement de spécialité ! Hypothèses ?

L'évaluation : actuellement coef 2 au bac pour l'enseignement obligatoire (commun). L'option facultative ponctuelle (et en CCF), qui est coefficient 2 va disparaître avec le nouveau BAC.

Dans le nouveau BAC, l'EPS l'enseignement commun aura le même poids qu'avant dans la réussite de l'élève. En revanche (comme toutes les autres options), l'option EPS aura un coefficient de 1/100 !

**LP** : une nouvelle réforme du LP aura lieu pour la rentrée 2019. On constate une perte des moyens dans l'enseignement général (2,5h) et une formation beaucoup moins spécialisée en 2<sup>nd</sup>e professionnelle bac pro, un choix plus ciblé sera ensuite réalisé en 1<sup>ère</sup> Bac pro.

En EPS, actuellement un nouveau GEPP (Groupe d'Elaboration de Projet de Programme) a été créé par le CSP pour refaire le programme EPS dans la voie professionnelle. La commande doit être rendue pour fin janvier 2019, pour une parution officielle en Février/mars 2019

Evaluation : actuellement ; l'EPS est coefficient 1, le plus petit coefficient de ce diplôme. L'option facultative ponctuelle ouverte en 2016( et qui se terminera en 2020) ne permet qu'à très peu d'élèves d'être valorisés.

**Unité** : - - - un fossé devient un gouffre entre collège et LGT et LP même si le cadre notionnel sera peut-être le même (prg de l'IGEN proposé au vote de CSEN le 18/12/2018)

**Politique** ++: l'EPS poursuit la politique du socle en collège et le lycée en modifiant sa finalité devrait répondre aux exigences de la réforme -3/+3

**Affichage interne** : - - on peut faire le deuil définitif ? de l'unité dans la discipline, puisque chaque EPLE décidera de ses attendus par APSA

**Affichage externe** - - la seule discipline à ne pas avoir la spécialité dans la réforme du bac :

**L'EPS du collège et l'EPS du lycée** : « *Comme le rat des villes et le rat des champs, ces 2 EPS vont se différencier de plus en plus au niveau des enjeux* »

Lien au SE il n'y a pas la reconnaissance légitime de la discipline par le ministère..Pourquoi ? faites des hypothèses :

**On peut considérer qu'en 18 ans l'EPS (des textes) a perdu de son autonomie politique en gagnant de l'homomorphisme scolaire et éducatif, tout en perdant de la reconnaissance au sein du SE.**

4 grands courants actuels en EPS			
Courant culturaliste	Courant scolaire néo-culturaliste	Courant Scolaire associationniste (évolution du développementalisme)	Courant hygiéniste
Culture patrimoniale en lien aux APSA (les 8 ou 9 groupes d'activité) depuis ...très longtemps « les APSA sont des œuvres » <b>Centre EPS et société</b>	Culture scolaire ancrée sur le fond culturel des PPSA <i>Les PPSA sont « passeurs ! » de fond culturel et des valeurs de/à l'école</i> <b>CEDREPS</b>	Culture scolaire organisée par un triptyque associant la motricité (savoir faire), le méthodologique (savoir) et le social (savoir être) <b>Certains membres de l'IGEN + corps de IA-IPR (cf prg présenté au CSEN du 18 Décembre)</b>	courant de la santé publique = « les animateurs Carpe Diem » les APSA ne sont que des prétextes à la mise en place « ici et maintenant » d'un mode actif « bouger gigoter, manger bien ! » <b>Certains membres de l'IGEN + ministère santé</b>

### SOCLE COMMUN ou CULTURE COMMUNE ?

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 définit le cadre du socle commun des connaissances, dans lequel doivent s'inscrire toutes réflexions et propositions de programmes pour l'ensemble des disciplines. Mais cette loi s'insère de fait dans un contexte économique et politique Européen, au sein duquel ont été décidé de grandes orientations relatives à l'éducation et la formation.

Tout semble partir d'une phrase : « ...devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale » : c'est un **objectif stratégique** de l'Union européenne **écrite lors du conseil européen de Lisbonne en 2000**

Le contexte décrit au cours de ce conseil européen est idyllique : « *Les perspectives macroéconomiques qui s'offrent actuellement sont les meilleures que l'Union ait connues depuis une génération*

- *Grâce à une politique monétaire axée sur la stabilité et soutenue par des politiques budgétaires saines dans un climat de modération salariale, l'inflation et les taux d'intérêt sont peu élevés, les déficits publics ont été réduits ... la croissance a repris, de même que la création d'emplois...l'introduction de l'euro a été réussie »*

Il est spécifié notamment 2 axes « 1- *Au nom d'Une société de l'information, Il faut accélérer la libéralisation dans des secteurs tels que le gaz, l'électricité, les services postaux et les transports...et* 2- *adopter un cadre européen définissant les nouvelles compétences de base dont l'éducation et la formation tout au long de la vie doivent permettre l'acquisition : compétences en technologies de l'information, langues étrangères, culture technologique, esprit d'entreprise et aptitudes sociales* »

C'est l'adaptation politico-économique à ce que J. Attali (homme politique et économiste) en 2000 écrivait dans « Le nouvel observateur » : « *après le temps des hommes, après le temps des machines, voici venu le temps des codes* »

**Cette Stratégie européenne prend sa source dans le livre blanc OCDE 1995** (Organisation de la Coopération et du Développement Economique : assemblée consultative de 30 pays du monde entier présentant les caractéristiques communes d'être des états démocratiques et développés et d'avoir intégré la loi du marché). Dans ce document il était écrit : « *Enfin, les*

nouvelles technologies de la communication doivent être mises au service de l'éducation et de la formation:

*Dans tous les pays européens, on cherche à identifier les "compétences clés" et à trouver les meilleurs moyens de les acquérir, de les évaluer et de les certifier.*

*- Identifier un certain nombre de savoirs bien définis, généraux ou plus professionnels (mathématiques, informatique, langues, comptabilité, finance, gestion, etc.) »*

Et depuis tous les conseils européens n'auront de cesse de rappeler cette exigence :

**Conseil européen Barcelone 1999 :**

*« Améliorer la maîtrise des compétences de base, notamment par - l'enseignement d'au moins deux langues étrangères dès le plus jeune âge; - développement d'une culture numérique »*

**Conseil européen de Copenhague novembre 2002 :**

*« Mettre en œuvre des instruments assurant la transparence des diplômes et qualifications : Système de transfert d'unités capitalisables pour l'Education et la Formation Professionnelle ... il convient de promouvoir des mesures analogues dans le domaine de la formation professionnelle »*

**Compte rendu en 2003 par Viviane Reading, commissaire européenne, de la réunion « Education et formation 2010 »**

*« Bilan : Près de 20% des jeunes n'acquièrent pas les compétences clés.*

*Tous les individus doivent acquérir un socle minimum de compétences pour pouvoir apprendre, travailler et s'épanouir dans la société et l'économie de la connaissance. Il s'agit des compétences de base traditionnelles (lecture, écriture et calcul...et celles plus nouvelles (y compris les langues étrangères, l'esprit d'entreprise, les compétences personnelles et civiques, les compétences en nouvelles technologies de l'information...( il est nécessaire) de définir d'ici 2005, une référence communautaire pour un profil de connaissances et de compétences européennes »*

**Cela aura des effets certains sur la politique de l'éducation en Europe :**

**En France,** le 12 janvier 2005, le projet de loi d'orientation pour l'avenir de l'école, est présenté par **François Fillon** en Conseil des ministres ; il met le socle commun au cœur de la réforme de l'école. La loi du 23 avril 2005 indique dans son article 9 que « la scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société ».

**Dans les autres pays européens,** il en est de même : **Le plan Moratti en Italie,** le plan « **Education and Skills : Investment for Reform** » (éducation et compétences : investissement pour une réforme) en Angleterre et en Allemagne le gouvernement fédéral et les Länder viennent de mettre en place, dans l'urgence, un programme d'évaluation des systèmes éducatifs, destiné à **coordonner les politiques régionales.**

Ainsi, l'ensemble des systèmes éducatifs doivent avoir pour perspectives deux objectifs prioritaires :

- S'adapter aux évolutions suscitées par la mondialisation des rapports économiques.
- Créer du lien et de la cohésion sociale.

Conseil européen 2012 Bruges : « Pour être compétitive sur le marché mondial, l'Europe doit (...) disposer de systèmes **d'enseignement et de formation** qui répondent aux demandes du marché du travail et des apprenants. Une formation efficace et adéquate offre aux employeurs les meilleures chances de recruter des personnes qualifiées qui pourront assurer le succès de leur entreprise ».

De nombreux chercheurs en Sciences de l'éducation ont dénoncé les risques d'un tel projet, pouvant apparaître **comme inféodé prioritairement à l'économie**, ou limitant les ambitions éducatives de l'école.

Ainsi **P. Mérieu** (« l'invité » de VousNousIls.fr du 31 mars 2005) ne croit pas en l'efficacité du socle commun" : « *La première chose qui me gêne, c'est l'idée même de socle, comme si tout le monde avait droit au socle alors que certains, seulement, auraient droit à la statue. Cela me paraît une image fâcheuse. Ma deuxième inquiétude : c'est que ce socle soit réduit à des bases, c'est-à-dire à des éléments de savoir fonctionnel, formel, à dimension peu culturelle, qui viendraient comme des préalables par rapport à une culture qui pourrait s'acquérir après, une fois que l'on aurait acquis les bases* ».

**Jean-Yves Rochex**, chercheur à Paris VIII professeur en Sciences de l'Éducation: "*Conjuguer ambition de culture et ambition de justice sociale*", dans "**Quel socle commun ?**", Cahiers pédagogiques n°439, janvier 2006.

« *Une telle culture commune ne saurait être pensée ...comme ensemble limité, circonscrit et censé être autosuffisant pour la vie sociale et professionnelle, de savoirs et de compétences étroitement instrumentales et comportementales.* »

« *Ce qui entraîne deux exigences : d'une part, celle de définir un socle de **culture commune**, et de faire que nulle orientation, nulle différenciation de cursus n'ait lieu, de l'école à la fin du collège, en deçà de ce socle ; d'autre part, celle de faire en sorte que la visée de culture commune ne se limite pas à un tel socle (et donc à la scolarité obligatoire) mais se poursuive au sein des spécialisations ultérieures* »

Et même **Philippe Perrenoud**, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, Genève : "*L'approche par compétences, une réponse à l'échec scolaire ?*" (2000) **est lucide vis-à-vis du système de compétences** : Perrenoud le confirme nettement, en définissant, dans l'instrumentalisation que les politiques ou les marchands font de l'école, une inversion de ses perspectives : "*Les textes officiels ne sont pas toujours très explicites à cet égard, sans doute parce qu'il est politiquement plus correct de prétendre s'occuper à la fois de moderniser les programmes et d'améliorer l'efficacité de l'école. (...) Cependant, il paraît assez évident que le moteur principal d'une telle réforme est la volonté de faire évoluer les finalités de l'école, pour mieux les adapter à la réalité contemporaine, dans le champ du travail, de la citoyenneté ou de la vie quotidienne* "

Cette analyse témoigne de l'importance du contexte économique, politique et éducatif au sein duquel se situe toute réflexion sur l'école et plus particulièrement l'écriture des programmes disciplinaires.

Mais on se prend à rêver... et si à Lisbonne en 2000 l'Union Européenne avait décidé que son objectif stratégique était de devenir « **l'économie de la connaissance la plus inventive et la plus humaniste du monde ?!** » ...permettant ainsi l'accès démocratique à une véritable culture partagée ?